Éviter de naviguer en eaux troubles : développer de bons réflexes en matière de relations de travail

Présenté par :
Laurence Déry et Audrey Gagnon

Le 7 mai 2014

FASKEN MARTINEAU

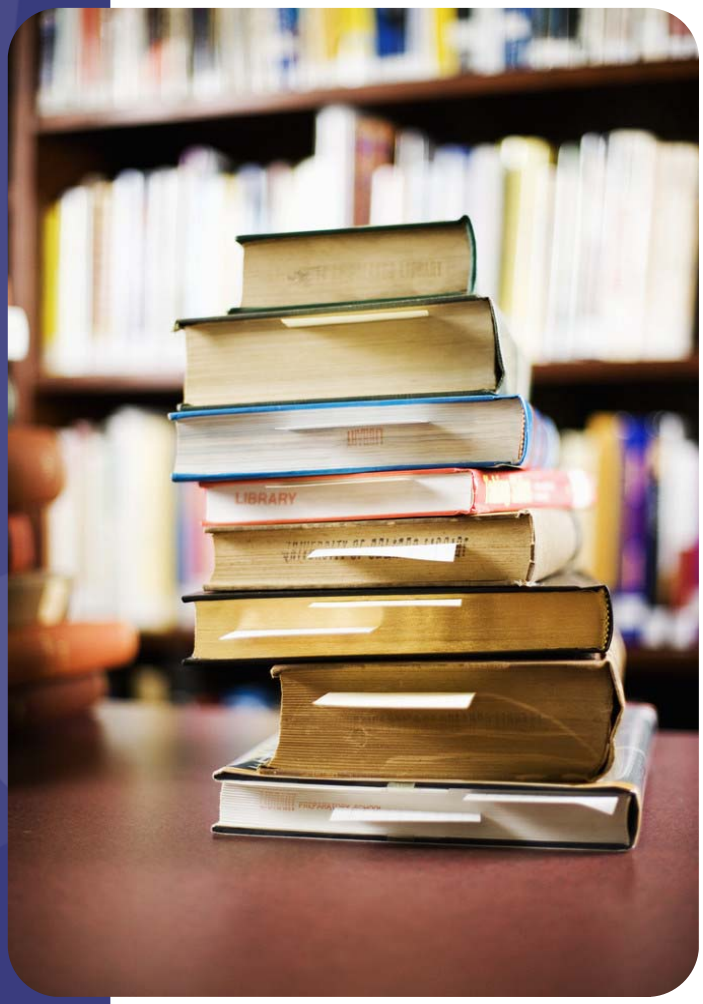

Les politiques d’emploi : lesquelles, pourquoi, quand et comment?

FASKEN MARTINEAU

Fin d’emploi : comment s’y prendre?

- Le congédiement disciplinaire
- Le congédiement administratif pour incompétence
- Le congédiement administratif pour absentéisme excessif
- Le licenciement (raison économique, restructuration, etc.)
- Éléments à considérer : relations contractuelles entre la ressource intermédiaire et l’établissement

FASKEN MARTINEAU

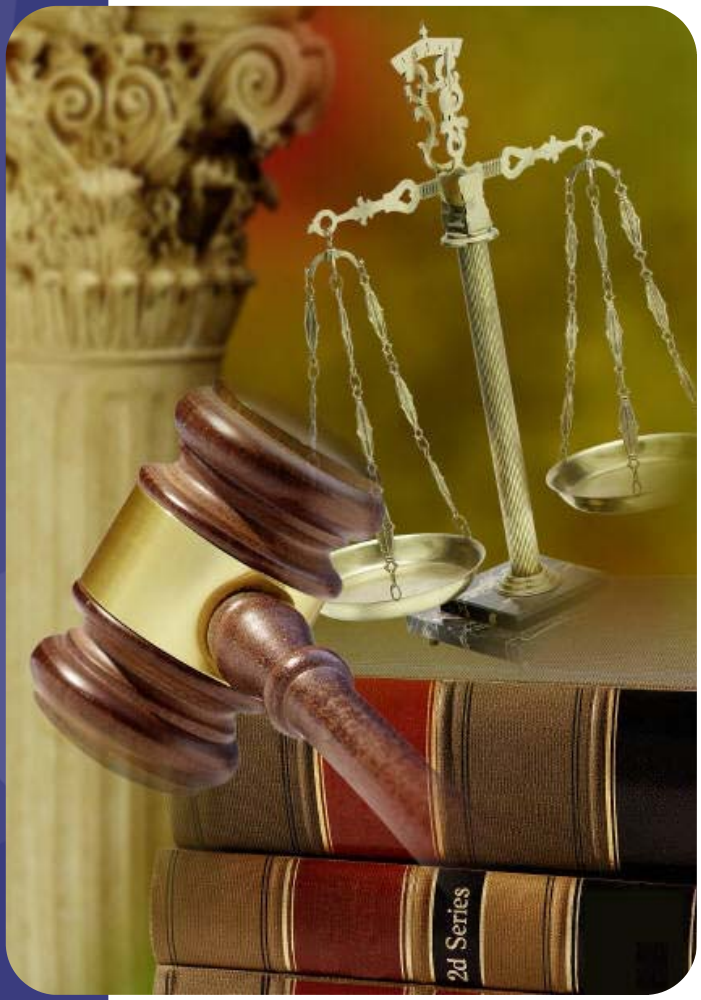

Les normes du travail : Normes d’ordre public auxquelles on ne peut déroger

FASKEN MARTINEAU

La prévention peut éviter bien des tracas

Exemples de lois susceptibles de s'appliquer en matière de relations de travail :

- Loi sur les normes du travail
- Loi sur la fête nationale
- L.s.s.t.
- L.a.t.m.p.
- Charte des droits et libertés de la personne
- Code du travail
- Code civil du Québec

FASKEN MARTINEAU

La prévention peut éviter bien des tracas

- Loi sur l'équité salariale
- Charte de la langue française
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé
- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- Code criminel
- etc.

Sans parler des règlements et de la jurisprudence…

FASKEN MARTINEAU

FASKEN MARTINEAU

Merci !

FASKEN MARTINEAU

Audrey Gagnon
Avocate

+1 418 640 2054
agagnon@fasken.com

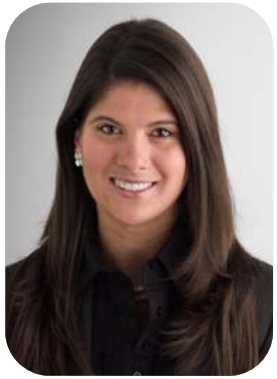

Laurence Déry
Associée

+1 418 640 2003
ldery@fasken.com